

SOMMAIRE

SOMMAIRE	1
EDITORIAL	2
SECRETARIAT	3
<i>CONVOCAATION</i>	3
<i>Rapport d'activités 2007-2008</i>	4
<i>BILAN</i>	7
<i>Palmares 07-08</i>	10
COUPE MARCEL BODART	10
COUPE LOISIRS.....	10
CHAMPIONNATS	10
<i>BUDGET</i>	11
<i>PROTOCOLE D'ACCORD entre le ROYAL C.P. LIEGEOIS DE VOLLEY BALL et le R.V.V.</i>	14
<i>Propositions de modification des statuts et règlement</i>	16
1° STATUTS.....	16
2 °REGLEMENT :	17
TRESORERIE	18
<i>AMENDES CLUBS</i>	18
CELLULE COMPETITION	18
GRILLE DU CHAMPIONNAT 2008-2009	18
<i>JEUNES</i>	19
Classements.....	19
AMENDES et Frais Administratifs JEUNES.....	21
Championnat francophone des jeunes 2008	22
<i>LOISIRS</i>	22
ANNONCES CLUBS	23

EDITORIAL

SI VOUS NE DEVEZ EN LIRE QU'UN PAR SAISON : C'EST CELUI CI !

En effet, vous allez trouver ci-dessous tous les documents préparatoires à notre Assemblée Générale Ordinaire (et toujours aussi obligatoire) du 7 juin prochain.

Des changements vous sont proposés, vous serez seuls juges et voterez ce qui vous semble le meilleur pour tous les clubs de notre province, pour tous les membres de ces clubs quelle que soit la fonction qu'ils y occupent.

Aussi je ne peux que vous conseiller de lire attentivement les pages qui suivent, même si cela peut vous sembler fastidieux. Cela vous permettra de poser un vote utile et réfléchi en toute connaissance de cause.

L'avenir de notre volley-ball est entre vos mains, ne l'oubliez pas !

*Avec vos petits cartons rouges ou verts vous avez le pouvoir de faire changer les choses ...
... ou pas !*

A part cela, voici la photo souvenir du tournoi de solidarité Etienne Delvaux

Etienne entouré de sa famille et d'une partie de ses amis

Les organisateurs remercient tous les participants à ce bel événement et espèrent nous revoir encore plus nombreux l'an prochain.



Bonne lecture
Dany

SECRETARIAT

CONVOCAATION

ASSEMBLEE GENERALE de L'ASBL

Royal Comité Provincial Liégeois de Volley ball

Samedi 07 Juin 2008 à 09.45 Hrs

Maison des Sports Rue des Prémontrés 4000 LIEGE

Le bureau sera ouvert à partir de 09.00 Hrs

ORDRE DU JOUR

1. Accueil des délégués
2. Allocution du Président
3. Approbation rapport CA
4. Bilan 2007-2008
5. Rapport vérificateurs au compte
6. Présentation du programme des candidats Présidents
7. Elections Statutaires
Le Président : **R. BIVER** Sortant ne se représente pas
Candidat **P. ACHTEN**
Le Responsable Stat et reg : **F. REMACLE** Sortant et rééligible
Les Président et Vice Président de la cellule formation ; **J. HENRARD T KHUC**
Sortants et rééligibles
Ratifications des Présidents des Commissions Judiciaires :
Discipline **E. GROVEN**
Réclamations **F. TILKIN**
Appel **J. CLOTH**
8. Palmarès 2007-2008
9. Budget 2008-2009 Modifications ROI attendants
10. Ratification protocole avec le RVV
11. Modifications Statuts et ROI
12. Interpellations
13. Divers.

R. BIVER
Président.

C. LEMOINE
Secrétaire

Les propositions de modifications des ROI doivent être introduites au Sec Prov avant le 13/05/08
Les candidatures doivent parvenir au Sec Prov avant le 13/05/08
Les interpellations doivent parvenir au Sec Prov avant le 18/05/08

✂-----

DELEGATION DE POUVOIRS.

Je soussigné :

Président du Club :

Mat. :

Donne pouvoir à :

Lic n°:

Afin de représenter mon club à l'AG Ordinaire de l'asbl comité provincial liégeois de volley-ball du 7 juin 2008

Signature du président :

Rapport d'activités 2007-2008

du Conseil d'administration du Royal Comité Provincial liégeois de Volley-Ball

Voici le septième rapport d'activités du Conseil d'administration du Comité Provincial liégeois de Volley-Ball, mais le premier depuis qu'il est devenu Royal.

Tout d'abord, rappelons sa composition :

Président : Robert Biver

Vice - Président francophone : Philippe Achten

Vice - Président germanophone : Henri Broun,

Secrétaire : Claude Lemoine

Trésorier : José Ruyffelaert

Responsable des Statuts et Règlements : Francis Remacle

Cellule Communication : Dany Bourguignon, Présidente, et Jean-Claude Baccus, Vice-Président

Cellule Compétition : Jean-Claude Debatty, Président, et Patrick Decraene, Vice-Président

Cellule Formation : Jacques Henrard, Président, et Thien Khuc, Vice-Président.

Il est impossible ici de citer tous les membres des Cellules qui en ont permis le bon fonctionnement. Qu'ils soient tous remerciés de leur travail !

Cette saison a été marquée, d'une part, par l'octroi à notre association par le Roi du titre de Royal pour marquer ses 50 années d'existence et par la fin des festivités qui ont marqué ces 50 ans de vie du Volley-Ball en Province de Liège et, d'autre part, par la décision de réformer le championnat provincial.

Les festivités marquant le 50^e anniversaire de notre Comité Provincial en 2007 ont continué au-delà de la saison 2006-2007 par l'organisation des finales francophones de beach à Seraing en juillet et par ce qui devait être le point d'orgue les 15 et 16 septembre à Beyne, à savoir l'organisation du « Tournoi des 4 Nations » féminin.

Malgré les efforts consentis par l'ADEPS, unique bailleur de fonds de cette organisation, par l'AIF et par le Comité Provincial et malgré l'accès gratuit à ces rencontres de très haut niveau entre les équipes nationales belge, turque, espagnole et azérie, toutes qualifiées pour le Championnat d'Europe qui débutait moins d'une semaine après, la fréquentation fut décevante. Le monde du Volley-Ball liégeois ne s'est pas montré intéressé par ce type de manifestation. Et que dire de la journée de clôture le samedi 29 septembre dans le nouveau hall omnisports communal de Herstal. L'organisation des différentes Super Coupes, d'une rencontre de gala entre Lennik et Guibertin et d'une Nuit du Volley-Ball accessibles à tous les amis du volley, fut un fiasco complet.

La grande leçon qu'il nous faut tirer de ces amères expériences est que le volleyeur liégeois est blasé et que des affiches, aussi exceptionnelles soient-elles, ne suffisent plus à le détourner de ses activités routinières.

L'autre grand chantier de la saison qui s'achève fut initié lors de l'Assemblée générale ordinaire de juin 2007. A cette occasion, un groupe de travail fut constitué au sein de la Cellule Compétition qui y inclut quelques volontaires. Il s'agissait de réfléchir à la meilleure manière de rendre le championnat provincial masculin plus intéressant et, plus particulièrement, celui de 2^e provinciale.

Après plusieurs réunions et plusieurs heures de réflexion, un projet fut présenté aux clubs un samedi matin de novembre dernier. Des discussions tenues ce samedi matin et des différentes réactions recueillies sur le forum où le projet avait été soumis à la sagacité des volleyeurs et des entraîneurs, ressortit un projet définitif qui fut approuvé par l'Assemblée générale extraordinaire du 14 mars 2008.

Dès la saison 2009-2010, toutes les séries provinciales seront des séries de 10 équipes avec un système de play-off à définir pour l'élaboration du règlement de compétition à sortir en fin de saison prochaine. Le choix de ces play-off sera un des chantiers principaux de la saison qui s'annonce.

Un autre grand chantier aurait dû avoir trait à la formation parce que le Comité Provincial avait introduit auprès de la Députation Provinciale et plus particulièrement auprès de Monsieur Christophe Lacroix, Député Provincial en charge du Sport, un dossier de partenariat en matière de formation, tant des jeunes joueurs que des jeunes arbitres ou des jeunes entraîneurs.

Parce que, malgré l'énorme travail accompli par la Cellule Formation (décrit ci-dessous), les moyens financiers manquent pour mettre en œuvre tous les dossiers que nous souhaiterions mener à bien.

Malheureusement, nous venons d'apprendre le refus du Service des Sports de nous octroyer la moindre aide financière en la matière. Nous ne pourrions donc compter que sur nous-mêmes pour développer les activités de formation que nous envisageons.

Il n'est pas nécessaire de rappeler que le souci permanent du Conseil d'administration est le développement tant quantitatif que qualitatif de notre sport.

Entamée voici 3 ans, la transformation des championnats de mini-volley (jeux adaptés, 2-0, 2-2, catégories « Découverte » et « Ado-volley ») s'est poursuivie avec le Cahier de l'Entraîneur remanié en fonction des réactions de la saison précédente et l'organisation d'un tournoi d'évaluation pour permettre aux clubs de choisir au mieux la catégorie où doivent évoluer leurs jeunes.

Rappelons que les objectifs de cette réforme fondamentale pour l'avenir du volley-ball sont :

que les enfants touchent plus souvent le ballon ;

d'augmenter le mouvement ;

de créer des formes de jeux adaptées au développement différent de chaque enfant.

Certains, sans doute réticents à toute forme de progrès, continuent à opérer une résistance dépourvue de toute chance de succès et principalement en catégorie « Minimes ». Pourtant, la réussite en Minimes A de clubs fervents partisans des jeux adaptés (et parfois peu habitués à de si bons classements) devrait faire comprendre aux « résistants » qu'ils sont sur la mauvaise voie.

Le « Coin de l'entraîneur », relancé en octobre 2004 est aussi une conséquence de l'objectif qualitatif que s'est fixé le Comité Provincial. La grande qualité de cette publication ne s'est pas démentie dans les quatre numéros publiés en cours de saison. Il en est de même pour le site réservé aux entraîneurs et pour la newsletter qui en découle.

L'information qualitative des entraîneurs s'est aussi marquée par l'organisation, en collaboration avec le club de Loncin d'un clinic sur le volley de haut niveau. Ce clinic, animé par Michel Genson, ex-entraîneur de l'équipe de France et de plusieurs clubs de haut niveau, a été suivi par une soixantaine de participants (dont seulement 20% issus de notre Province) et fut un beau succès.

Commentaire ironique entendu à l'issue de ce colloque : « *La plupart des entraîneurs liégeois n'ont pas besoin de s'informer ni de voir du Volley-Ball de haut niveau. Leur niveau personnel est sans doute supérieur à ce qu'ils pourraient voir et entendre.* »

Les 2 organisations de septembre dans le cadre du 50^e (cfr ci-dessus) allaient d'ailleurs malheureusement confirmer ce constat.

Toujours à propos de la formation des entraîneurs, signalons que les entraîneurs des sélections provinciales ont suivi les formations organisées par l'AIF et qu'ils ont accueilli et évalué, au cours de leurs activités provinciales, les candidats initiateurs en vue de l'obtention de leur diplôme ainsi que des initiateurs dans le cadre des programmes de formation continuée.

La Cellule Formation a débuté la production de DVD. Le premier, réalisé par Luc Mercier et Marc Collin assistés d'Enrique Pisani, a été distribué gratuitement à tous les clubs de la Province et vendu à +/- 150 exemplaires en dehors de la Province et à l'étranger.

Parlons maintenant de nos compétitions provinciales. Les différentes équipes championnes seront récompensées pendant cette Assemblée Générale.

Pour ceux qui aiment les statistiques, voici quelques chiffres significatifs :

+/- 2200 matches officiels (championnats et Coupes) en compétition « seniors » ;

+/- 440 rencontres « Loisirs » ;

+/- 790 matches de jeunes ;

+/- 110 rencontres interscolaires ;

soit au total, près de 3550 matches de volley en un an dans notre province.

Signalons par ailleurs que « seulement » 126 matches ont dû être changés (en nette diminution depuis 2 ans : il y en avait eu 225 en 2006-2007 et 277 en 2005-2006) et qu'à 9 reprises seulement (contre 10 et 15 un an et deux ans plus tôt), il n'y avait pas d'arbitre officiel pour siffler une rencontre, dont 6 par pénurie d'arbitres.

Cette pénurie réapparaît après quelques années de répit : il faut noter à ce sujet que 20 arbitres ont démissionné ou demandé congé depuis le début de la saison, chiffre compensé par 2 retours en cours de saison et l'arrivée de 2 nouveaux arbitres.

Les arbitres se sont d'ailleurs émus de la situation et leur délégué, Patrick Devos, a pris l'initiative de les réunir, d'écouter leurs doléances et de formuler des propositions d'améliorations. Nous aurons l'occasion d'en reparler dans un futur proche.

Il faut également mettre en exergue la pénurie qualitative de notre arbitrage puisque, pour le 1^{er} fois depuis de nombreuses années, la Province de Liège n'a pas pu proposer de candidat au grade d'arbitre fédéral.

Enfin, le nombre de forfaits décroît : 3 généraux (au lieu de 3 en 2006-2007 et 14 en 2005-2006) et 40 (contre 390 et 106) ponctuels.

Les clubs ont beaucoup mieux rempli leurs obligations administratives et par conséquent, le montant des amendes diminue. Cette excellence administrative a pour corollaire une diminution des recettes provinciales. L'assemblée générale vous proposera donc d'autres possibilités de rentrées financières plus stables et durables dans le temps.

Passons maintenant à la compétition des jeunes.

Qualitativement, notre province a qualifié 15 équipes (au lieu de 12 un an plus tôt et 14 il y a 2 ans) pour les finales francophones. Deux de ces équipes ont remporté le titre : Thimister en pupilles filles et Spa en pupilles garçons. Félicitations à elles. Cinq autres équipes (Thimister en minimes, cadettes, scolaires et juniores et Spa en minimes garçons) ont participé aux finales nationales dont les résultats n'étaient pas connus au moment de clôturer ce rapport. Ajoutons pour être complets que Stavelot a terminé à la 2^e place en pupilles filles, catégorie qui ne dispute pas les finales nationales.

La dernière saison de beach-volley s'est révélée particulièrement prolifique. 52 paires (33 masculines et 19 féminines) se sont inscrites, ce qui n'a pas résolu les problèmes organisationnels connus un an plus tôt. Un gros effort devra être entrepris lors de cet été 2008 pour offrir aux beacheurs une compétition plus satisfaisante.

Passons maintenant aux activités de la Cellule Formation qui concernent la formation des joueurs et des arbitres.

Elle a organisé 36 jours de stage de sélections. Le programme a été beaucoup mieux suivi que l'année précédente et les résultats enregistrés aux différents Interprovinces et autres tournois de bon niveau s'en sont ressentis : les sélections féminines se classent dans le peloton de tête (2 premières places) et les sélections masculines juste un cran en-dessous (2es ou 3es).

Des détectations ont été organisées pour les garçons nés en 93/94 et les filles nées en 94/95 en vue de détecter de nouveaux talents et, pour les filles, d'augmenter l'importance du noyau pour la participation au championnat de P2 lors de la prochaine saison.

La sélection filles 92/93 a participé à ce championnat et a enregistré 5 victoires mais a malheureusement dû déclarer forfait une fois.

Le bon niveau de cette sélection a également permis à une dizaine d'entre elles de participer au championnat de N3 dans la sélection AIF. Ces joueuses proviennent des clubs de Dison, Hermalle et Thimister.

Pour la formation des jeunes, la cellule a poursuivi l'organisation de stages ouverts à tous. Les stages réservés aux filles ont connu un grand succès, permettant à ces jeunes joueuses d'évoluer à un niveau qu'elle ne rencontre pas dans leur club d'origine. Une douzaine de clubs étaient représentés à ces stages. Le seul stage organisé pour les garçons a connu un succès mitigé.

En ce qui concerne le beach, la Cellule Formation a poursuivi son travail de collaboration avec le Service des Sports de la Province de Liège pour envoyer 4 paires représentatives au tournoi international des Côtes d'Armor.

Passons maintenant à l'arbitrage.

La Cellule Formation a poursuivi son objectif d'augmenter le nombre d'arbitres et leur qualité. Pour ce faire, elle a organisé :

La formation de nouveaux arbitres (une session avec 2 participants), les cours ont eu lieu en octobre et novembre 2007 et cela a permis aux nouveaux arbitres d'officier seul dès cette année sportive ;
Une session de formation continuée en janvier pour insister sur certains points particuliers et répondre aux questions que certains arbitres se posent.

La Cellule a également pris en charge les 10 parrainages des nouveaux arbitres ainsi que les 60 visionnements.

Enfin, le portail des résultats, le site Internet du Volley-Ball liégeois www.volleyliege.be et le Bulletin Officiel ont continué à tenir informés tous les adeptes du Volley-Ball, qu'ils soient joueurs, entraîneurs, dirigeants ou sympathisants.

Le Comité Provincial remercie pour tout ce qu'ils ont apporté à notre sport, deux fidèles serviteurs du Volley-Ball qui ont démissionné cette année : Helmut Timmermann et Daniel Haid.

Philippe ACHTEN, rapporteur
12.05.2008

RECETTES

DEPENSES

Bilan 06-07 Bilan 07-08 Bilan 06-07 Budget 07/08

Bilan 06-07 Bilan 07-08 Budget 07/08

Bilan 06-07 Bilan 07-08 Budget 07/08

Présidence-Secrétariat-Trésorerie		17627,55	15984,34	20230,00	16016,13	16776,00	16110,00
* Intérêts bancaires	735,31	902,23	600		422,06	418,83	600
* Licences	2741,80	2568,75	3000		519,77	567,11	700
* Licences Loisirs	1231,49	1294,65	1100		528,03	392,18	550
* Imprimés	6897,60	6277,11	7000		52,28	91,42	60
* Subsidés	358,21		360		1278,75	1412,24	1200
* Amendes administratives	3755,64	2271,60	3670		3996,41	4714,33	4000
* Recettes spéciales	1907,50	2670,00	4500		4860,38	4376,18	5000
					149,00	157,24	100
					60,00	207,50	100
					4005,03	4438,97	3800
					144,42		
Règlement	172,48	160,29	170,00	215,22	213,42	270,00	
* vente règlement	172,48	160,29	170		43,50	38,52	100
					171,72	174,90	170

Cellule Compétition		17 449,23	16 463,31	17 530,00	8185,70	11 651,41	8 900,00
* Amendes championnat	1642,37	1857,14	2400		1398,51	420,04	1200
* Amendes Loisirs	1095,46	432,50	1100		415,32	307,39	400
* Amendes coupe	92,80	123,65	100		743,82	700,46	800
* Amendes clubs arb	5088,00	4400,00	5000		1299,59	980,92	1600
* Amendes arbitres	308,80	92,80	300		1867,16	4399,89	1800
* Amendes à ristourner	4000,00	4400,00	2400		996,50	2916,92	2000
* Amendes jeunes	638,20	276,80	800		516	420	500
* Inscription championnat	1519,20	1533,20	1600		102,87	136,03	200
* Inscription coupe	756,80	677,20	800		32,2	104,23	100
* Inscription loisirs	135,20	171,12	230		557,76	1265,53	300
* Inscription coupe Lois	54,40	60,40	100		255,97		
* Inscription jeunes	1056,00	1104,00	1300				
* Licences jeunes	812,00	734,50	800				
* Organisation Coupe		600,00	600				
* Euregio	250,00						
Règlement	17 449,23	16 463,31	17 530,00	8185,70	11 651,41	8 900,00	

Bilan 06-07		Bilan 07-08		Bilan 06-07		Bilan 07-08		Budget 07/08	
Cellule Communication		6 240,00		5 652,00		5 500,00		5 500,00	
* Abonnement B.O.		6 240,00		5 652,00		5 500,00		5 500,00	
Cellule Formation		3 654,08		7 251,00		3 300,00		3 300,00	
* Inscription R.E.L.		2304,00		2168,00		2300		2300	
* Coin de l'entraîneur		84,00		72,00		100		100	
* Recettes diverses		352,00		316,00		600		600	
* Amendes		364,08				300		300	
* Inscription 2007-2008		550,00		4695,00					
Cellule Communication		3831,10		3915,76		3915,76		3915,76	
* Commission				105,25				110,95	
* B.O.				3111,61				3133,43	
* Site internet				614,24				671,38	
Cellule Formation		14255,57		20 042,10		20 042,10		20 042,10	
* Cellule				424,45				531,90	
* Technique				867,26				239,58	
* Entraîneurs				5232,11				5534,86	
* Matériel				364,09					
* Championnat - Sélection				269,78					
* Arbitrage				162,46				83,11	
* Visionnement				1219,46				912,55	
* Interprovinces				441,74				1143,41	
* Location salle				3168,00				3448,90	
* Formateur									
* Coin de l'entraîneur				1926,22				1156,49	
* Clinic				180,00				1841,30	
* Production mat pédagogique									
* Remboursement insc beach								5150,00	
TOTAL		45143,34		45510,94		46730,00		46730,00	
TOTAL		42503,72		52598,69		46730,00		46730,00	

Détail de la situation au 31/03/2008

Situation au 31/03/2007	47 798,51
Provision amendes	-108,02
Provision amendes Loisirs	20,27
Cautions club	32,00
Factures à recevoir (Licences Loisirs)	103,28
Malus	-7 087,75
Provision judiciaire	-572,03
Provision arbitrage	75 626,71
Compensation arbitrage	-71 974,42
Loisirs en suspens	37,51
Situation au 31/03/2008	43 876,06

Prov amendes	3213,32
Prov amendes Lois	139,62
Cautions clubs	1383,08
Cautions clubs Loisirs	421,42
Réserve	15796,50
	20953,94
Arbitrage	22922,12
	43876,06

Détail des comptes :

Cpte à vue VB	148,17
Cpt à vue Am	420,99
Cpt vue lois	197,04
Cpt épgne CP	13 107,20
Cpt épgne jud	742,90
Cpt épgne lois	6 337,64
Cpt vue Arb	431,49
Cpt épgne Arb	22 490,63
	43 876,06

Palmares 07-08

COUPE MARCEL BODART

 MESSIEURS
DAMES

 SOUMAGNE P1
AUBEL N1

COUPE LOISIRS

LOMMERSWEILER

CHAMPIONNATS

NATIONALE 1 MESS	DESCENDANT	ORP
NATIONALE 2 B DAMES	CHAMPION ET MONTANT	THIMISTER
NATIONALE 3 B MESSIEURS	CHAMPION ET MONTANT	MORTROUX
NATIONALE 3 B DAMES	CHAMPION ET MONTANT	SPORTA EK
PROVINCIALE 1 MESSIEURS	CHAMPION ET MONTANT MONTANT DESCENDANTS	SOUMAGNE MARCHIN SPORAMAC ST JO WELKENRAEDT
PROVINCIALE 1 DAMES	CHAMPION ET MONTANT DESCENDANTS	AUBEL G RECHAIN 2 DALHEM
PROVINCIALE 2 MESSIEURS	CHAMPION ET MONTANT MONTANT	DISON FLEMALLE BAELEN WANZOIS
	DESCENDANTS	JALHAY HERMALLE
PROVINCIALE 2 DAMES	CHAMPION ET MONTANT MONTANTS	REMOUCHAMPS LIMBOURG SOUMAGNE
	DESCENDANTS	HERMALLE LONCIN RENAISSANCE
PROVINCIALE 3 MESSIEURS	CHAMPIONS ET MONTANTS	SPA EMBOURG HANNUT SERAING SOUMAGNE VISE MORTROUX AUBEL
	MONTANTS	
PROVINCIALE 3 DAMES	CHAMPION ET MONTANT MONTANTS	VOLLAMAC SPORTA EK LONCIN SPA NEUPRE A WELKENRAEDT

	DESCENDANTS	MALMEDY NEUPRE LONCIN VERVIERS
PROVINCIALE 4 DAMES	CHAMPION ET MONTANT MONTANTS	SOUMAGNE JUPRELLE REMOUCHAMPS FRANCHIMONT THEUX VISE THIMISTER A WELKENRAEDT VOLLAMAC
LOISIRS A	CHAMPION	GRAND RECHAIN
LOISIRS B	CHAMPION	HELEBRAC
LOISIRS C	CHAMPION	RENAISSANCE
MINIMES GARCONS	CHAMPION	SPA FVC
MINIMES FILLES	CHAMPION	THIMISTER 1
CADETS	CHAMPION	SERAING VBC
CADETTES	CHAMPION	THIMISTER 1
SCOLAIRES GARCONS	CHAMPION	LOMMERSWEILER
SCOLAIRES FILLES	CHAMPION	THIMISTER
JUNIORS	CHAMPION	MORTROUX
JUNIORES	CHAMPION	SPORTA EK
ADO VOLLEY	CHAMPION	RENAISSANCE
CHAMPION DE BELGIQUE MINIMES FILLES		THIMISTER
CHAMPION AIF MINIMES FILLES		THIMISTER
CHAMPION AIF MINIMES GARCONS		SPA

BUDGET.

Article 6040. Frais administratifs.

Cotisation provinciale (par membre)

Moins de 18 ans 0,50 € devient 0,75 €

Plus de 18 ans 1,25 € devient 1,75 €

Inscription aux championnats seniors 12 UT devient 32 UT

L'inscription aux championnats JEUNES reste inchangée à 12 UT.

Motivation : se mettre en conformité avec le budget présenté par le trésorier.

RECETTES

DEPENSES

	Budget 2007-08	Bilan 2007-08	Ecart		Budget 2008-09	Budget 2007-08	Bilan 2007-08	Ecart		Budget 2008-09
				%						
Présidence-Secrétariat-Trésor	20 230	15 984,34	4 245,66	79,01%	15 700	16 110	16 776,00	-666,00	104,13%	11 600
* Intérêts bancaires	600	902,23	-302,23	150,37%	700	600	418,83	181,17	69,81%	500
* Licences	3 000	2 568,75	431,25	85,63%	3 600(*)	700	567,11	132,89	81,02%	650
* Licences Loisirs	1 100	1 294,65	-194,65	117,70%	1 300	550	392,18	157,82	71,31%	500
* Imprimés	7 000	6 277,11	722,89	89,67%	7 000	60	91,42	-31,42	152,37%	100
* Subsidés	360		360,00	0,00%	0	1 200	1 412,24	-212,24	117,69%	1 100
* Amendes administratives	3 670	2 271,60	1 398,40	61,90%	3 100	4 000	4 714,33	-714,33	117,86%	4 000
* Recettes spéciales	4 500	2 670,00	1 830,00	59,33%	0	5 000	4 376,18	623,82	87,52%	4 500
						100	157,24	-57,24	157,24%	100
						100	207,50	-107,50	207,50%	150
						3 800	4 438,97	-638,97	116,82%	0
Règlement	170	160,29	9,71	94,29%	170	270	213,42	56,58	79,04%	270
* vente règlement	170	160,29	9,71	94,29%	170	100	38,52	61,48	38,52%	100
						170	174,9	-4,90	102,88%	170
Cellule Communication	5 500	5 652,00	-152,00	102,76%	5 500	4 750	3 915,76	834,24	82,44%	4 250
* Abonnement B.O.	5 500	5 652,00	-152,00	102,76%	5 500	200	110,95	89,05	55,48%	150
						4 000	3 133,43	866,57	78,34%	3 500
						550	671,38	-121,38	122,07%	600

	Budget 2007-08		Ecart		Budget 2008-09	Budget 2007-08		Ecart		Budget 2008-09
	Bilan	Budget	%			Bilan	Budget	%		
Cellule Formation	7 251,00	3 300	219,73%	-3 951,00	2 700	16 700	20 042,10	-3 342,10	120,01%	17 200
* Inscription REL	2 168,00	2 300	94,26%	132,00	2200	500	531,90	-31,90	563,80	500
* Coïn de l'entraîneur	72,00	100	72,00%	28,00	100	1 000	239,58	760,42	-520,84	1 000
* Recettes diverses	316,00	600	52,67%	284,00	400	5 000	5 534,86	-534,86	6 069,72	6 000
* Inscription 2007-2008	4 695,00			-4 695,00	0	500		500,00	-500,00	500
* Amendes		300	0,00%	300,00		500		500,00	-500,00	500
Cellule Compétition	17 449,23	18 240	95,66%	790,77	15 850	8 800	8 185,70	614,30	93,02%	6 600
* Amendes championnat	1 642,37	2 600	63,17%	957,63	2000	800	1 398,51	-598,51	174,81%	500
* Amendes Loisirs	1 095,46	1 100	99,59%	4,54	500	300	415,32	-115,32	138,44%	300
* Amendes coupe	92,80	150	61,87%	57,20	100	800	743,82	56,18	92,98%	750
* Amendes clubs arb	5 088,00	5 000	101,76%	-88,00	5000	1 300	1 299,59	0,41	99,97%	1000
* Amendes arbitres	308,80	300	102,93%	-8,80	150	1 600	1 867,16	-267,16	116,70%	
* Amendes à ristourner	4 000,00	3 000	133,33%	-1 000,00	0	2 000	996,50	1 003,50	49,83%	2500
* Amendes jeunes	638,20	1 000	63,82%	361,80	400	400	516,00	-116,00	129,00%	500
* Inscription championnat	1 519,20	1 700	89,36%	180,80	4000(*)	300	102,87	197,13	34,29%	150
* Inscription coupe	756,80	800	94,60%	43,20	700	100	32,20	67,80	32,20%	100
* Inscription loisirs	135,20	140	96,57%	4,80	200	1 200	557,76	642,24	46,48%	800
* Inscription coupe Lois	54,40	100	54,40%	45,60	100					
* Inscription jeunes	1 056,00	1 300	81,23%	244,00	1300					
* Licences jeunes	812,00	750	108,27%	-62,00	1100(*)					
* Organisation Coupe		300	0,00%	300,00	600					
TOTAL	45 510,94	46 730	1 219,06	1 219,06	39 920	46 730	52 598,69	-5 868,69		39 920

(*) voir proposition de modification de l'art 6040 du ROI

PROTOCOLE D'ACCORD entre le ROYAL C.P. LIEGEOIS DE VOLLEY BALL et le R.V.V.

1. Le R.V.V. a un représentant permanent (vice-président germanophone) auprès du Conseil d'administration de l'a.s.b.l. Royal Comité provincial Liégeois de Volley-Ball avec voix délibérative, Ce représentant est élu par l'Assemblée générale du R.V.V. par les clubs de la Communauté germanophone selon les procédures fixées au règlement provincial pour l'élection des membres du Conseil d'administration.
Cependant, le vice-président germanophone ne dispose que d'une voix consultative en ce qui concerne la partie technique de la Cellule formation et l'engagement des entraîneurs provinciaux.
2. Chaque club du R.V.V. doit obligatoirement être représenté aux assemblées générales provinciales.
3. Les clubs du R.V.V. sont soumis aux mêmes frais et amendes que les autres clubs de la Province de LIEGE.
4. Les subsides de fonctionnement reçus par l'a.s.b.l. Royal Comité provincial Liégeois de volley Ball pour les clubs du R.V.V. sont reversés globalement au R.V.V. sauf dans le cas où l'organisme subsidiant applique les versements individuels par club.
5. Les demandes d'affiliation de nouveaux clubs de la Communauté germanophone doivent être adressées au R.V.V. qui les transmet à l'A.I.F. avec copie, pour information à l'a.s.b.l. Royal Comité provincial Liégeois de volley ball.
6. Les clubs du R.V.V. peuvent entretenir des contacts directs avec l'a.s.b.l. Royal COMITE PROVINCIAL LIEGEOIS DE VOLLEY BALL. Néanmoins le R.V.V. peut demander à être tenu au courant de ces contacts (écrits ou autres).
Au cas où une mesure disciplinaire est prise par le R. C.P.L. de Volley Ball ou par une commission judiciaire envers un ou des clubs du R.V.V., ce dernier doit nécessairement être informé par même courrier.
7. Les clubs du R.V.V. reçoivent le bulletin officiel (B.O.) de l'a.s.b.l. ROYAL COMITE PROVINCIAL LIEGEOIS DE VOLLEY BALL . Un exemplaire supplémentaire est envoyé au R.V.V. qui en paie l'abonnement. Le R.V.V. peut recevoir des exemplaires supplémentaires contre paiement.
8. Toutes les « dates échéance » fixées par le C.A. de l'a.s.b.l. ROYAL COMITE PROVINCIAL LIEGEOIS DE VOLLEY BALL et les différentes cellules provinciales sont applicables à tous les clubs participants aux championnats provinciaux.
9. Les procès-verbaux des réunions du R.V.V. sont transmis, en langue allemande pour information, au C.A. de l'a.s.b.l. ROYAL COMITE PROVINCIAL LIEGEOIS DE VOLLEY BALL.
10. Le R.V.V. reconnaît la compétence de toutes les cellules provinciales.
En ce qui concerne les Commissions judiciaires, un membre du R.V.V. peut toujours être président, secrétaire, membre effectif ou membre suppléant d'une de ces commissions au même titre et aux mêmes conditions qu'un autre membre.
11. Les clubs du R.V.V. doivent, à l'instar des autres clubs de la province, communiquer les résultats des rencontres aux personnes désignées par la Cellule compétition.
12. Tous les arbitres de la province (R.V.V. compris) ont les mêmes droits et les mêmes devoirs et sont placés sous l'autorité de la cellule compétition.
Cette dernière désigne les arbitres pour toutes les manifestations sportives organisées par le R.V.V.
13. Au maximum deux fois par an, la cellule formation charge, à sa demande, le R.V.V. d'organiser un cours d'arbitrage en langue allemande dans la Communauté germanophone.
Le chargé de cours est désigné conjointement par la Cellule formation et le R.V.V.

14. L'assemblée générale du R.V.V. élit son représentant au C.A. de l'a.s.b.l. ROYAL COMITE PROVINCIAL LIEGEOIS DE VOLLEY BALL qui y exerce la fonction de vice-président germanophone avec un mandat de trois ans renouvelable comme fixé à l'article 22 des statuts de l'a .s.b.l. ROYAL COMITE PROVINCIAL LIEGEOIS DE VOLLEY BALL
Le vice-président germanophone ne peut ni remplacer le Président provincial, ni représenter le C.A. de l'a.s.b.l. ROYAL COMITE PROVINCIAL LIEGEOIS DE VOLLEY BALL
Les clubs du R.V.V. n'ont pas droit de vote à l'assemblée générale provinciale pour l'élection du vice-président francophone.
15. Mis à part les quelques points du présent protocole, les clubs du R.V.V. s'engagent à respecter le règlement provincial liégeois.
16. Le présent protocole ainsi que les éventuelles modifications ultérieures n'entrent en vigueur qu'après signature des deux parties (présidents et secrétaires du C.P. Liège et du R.V.V.) et après approbation des assemblées générales de la Province et du R.V.V.
17. Tout litige qui surgirait entre le C.P. LIEGE et le R.V.V. est de la compétence des Commissions judiciaires provinciales liégeoises.
18. C.P. Liège marque son accord sur le fait que le R.V.V., en tant qu'entité, puisse mettre sur pied des sélections de joueurs et de joueuses. Cet accord s'étend aussi au championnat interprovincial A.I.F.
19. Ces sélections peuvent regrouper des joueurs et des joueuses de catégories Pupilles, Minimes, Cadets, scolaires, Juniors, Espoirs et Seniors.
20. Tous frais découlant des problèmes administratifs, sportifs ou de quelque nature qu'ils soient relatifs aux sélections R.V.V. sont de la responsabilité du R.V.V.
21. Seuls les joueurs et joueuses affiliés à un club dont le siège social est sis en Communauté germanophone peuvent faire partie des sélections R.V.V.
Ces mêmes joueurs ne peuvent être repris dans les sélections provinciales liégeoises sauf cas exceptionnels à discuter par le CA. de l'a.s.b.l. ROYAL COMITE PROVINCIAL LIEGEOIS DE VOLLEY BALL et le RVV.
22. Participation des équipes d'âge des clubs R.V.V. aux championnats provinciaux liégeois des jeunes.
Les équipes d'âge des clubs R.V.V. ont l'obligation de participer aux championnats provinciaux liégeois des jeunes. Ces championnats désignent à la fois les champions provinciaux liégeois et les représentants de l'autre communauté, qui vont représenter chacun leur entité aux tours finaux de l'A.I.F.

Propositions de modification des statuts et règlement.

1° STATUTS.

Suite à la reconnaissance du titre « ROYAL », il y a lieu de modifier l'intitulé COMITE PROVINCIAL LIEGEOIS DE VOLLEY BALL a.s.b.l. par la nouvelle appellation :

ROYAL COMITE PROVINCIAL LIEGEOIS DE VOLLEY BALL a.s.b.l.

Chaque fois que l'on rencontre cette dénomination dans les statuts.

Article 15. Périodicité. Convocation.

3 ième § petit a.

Par lettre ordinaire au secrétaire de chaque club associé effectif au moins 2 mois avant la date prévue.

Devient :

Par lettre ordinaire au secrétaire de chaque club effectif au moins 2 mois avant la date prévue.

Motivation : toilettage et mise en conformité avec la loi sur les a.s.b.l.

Dernier §.

Les points ajoutés à l'ordre du jour comme dit ci-dessus ne seront discutés par l'assemblée que si deux tiers des associés effectifs présents ou représentés l'approuvent par un vote spécial.

Devient :

Les points ajoutés à l'ordre du jour comme dit ci-dessus ne sont discutés par l'assemblée que si deux tiers des membres effectifs présents ou représentés l'approuvent par un vote spécial.

Motivation : toilettage et mise en conformité avec la loi sur les a.s.b.l.

Article 21. Nomination des administrateurs.

§ 1. Les administrateurs sont élus par l'assemblée générale à la majorité simple dans le respect de l'article 16 des présents statuts. Ils sont élus parmi les membres de l'association.

Devient :

§ 1. Les administrateurs sont élus par l'assemblée générale à la majorité simple dans le respect de l'article 16 des présents statuts. Ils sont élus parmi les membres de l'association sauf pour ce qui concerne le Vice-président germanophone qui est élu par l'assemblée générale des clubs du RVV conformément à leurs statuts.

Motivation : toilettage et mise en conformité avec les procédures appliquées.

Article 29. Registre des actes du Conseil d'administration et du Comité de gestion.

§ 3. Les registres sont conservés au siège de l'association et peuvent être consultés, sans déplacement, par tout associé ou affilié.

Devient :

§ 3. Les registres sont conservés au siège de l'association et peuvent être consultés, sans déplacement, par tout membre ou affilié.

Motivation : toilettage et mise en conformité avec la loi sur les a.s.b.l.

Article 33. Responsabilité.

1 ière phrase :

Ni les administrateurs, ni les associés, ni l'association, ne peuvent être tenus pour responsables

Devient :

1 ière phrase :

Ni les administrateurs, ni les membres, ni l'association, ne peuvent être tenus pour responsables

Motivation : toilettage et mise en conformité avec la loi sur les a.s.b.l.

2 ° REGLEMENT :

Article 1610. Commissions judiciaires. Généralités.

Chaque commission est composée d'un président, d'un secrétaire, de trois membres effectifs et de trois membres suppléants. Au moins une de ces personnes devra être bilingue (allemand-français).

Devient :

Chaque commission est composée d'un président, d'un secrétaire, de trois membres effectifs et de trois membres suppléants. Au moins un des trois membres effectifs doit être membre du R.V.V.

Motivation : en conformité avec l'article 10 de protocole LIEGE-RVV.

Article 1640. Sanctions.

1. Fautes d'un affilié envers un arbitre ou un officiel :

Point 4 : tout contact volontaire indirect n'ayant pas de blessure comme conséquence

Suspension de 4 rencontres à 2 ans devient suspension de 6 rencontres à 3 ans.

Point 5 : menace de coups (gestes ou paroles)

Suspension de 3 rencontres à un championnat devient suspension de 5 rencontres à un championnat.

Point 6 : accusation formelle de partialité, réflexions mettant en doute l'impartialité et (ou) l'honnêteté de l'arbitre :

Suspension de 3 rencontres à 6 mois devient suspension de 4 rencontres à 6 mois.

Point 7 : injures, insultes, grossièretés

Suspension de 2 rencontres à 3 mois devient suspension de 3 rencontres à 3 mois.

Point 8 : remarques désobligeantes , attitudes et gestes déplacés

Suspension de 1 à 4 rencontres devient suspension de 2 à 4 rencontres.

Point 9 : critique d'arbitrage et rouspétances

De 1 avertissement à 3 rencontres de suspension devient suspension de 1 à 3 rencontres.

Point 10 : exclamation(s) et geste(s) de dépit

De 1 avertissement à 3 rencontres de suspension devient suspension de 1 à 3 rencontres.

2. Faute d'un joueur envers d'autres joueurs.

Point C. Si le joueur ou l'affilié condamné est également capitaine, coach, dirigeant ou arbitre, la sanction peut être aggravée.

Devient

1° si le joueur ou l'affilié condamné est également capitaine, coach ou dirigeant, la sanction peut être aggravée.

2° Si le joueur ou l'affilié condamné est également arbitre, la sanction doit être aggravée.

Motivation : permettre aux commissions judiciaires de sanctionner plus en rapport avec les faits.

Article 1750. Appel des décisions.

Lorsque des personnes, clubs ou organes de l'A.I.F.-F.R.B.V.B. jugés par la C.P.Rc. ne sont pas d'accord avec le jugement prononcé, il leur est possible d'aller en appel en respectant les modalités reprises à l'article 1800 (recevabilité de l'appel).

Devient :

Lorsque des personnes, clubs ou organes de l'A.I.F.-F.R.B.V.B. jugés par la C.P.Rc. ne sont pas d'accord avec le jugement prononcé, il leur est possible d'aller en appel en respectant les modalités reprises à l'article 1805 (recevabilité de l'appel).

Motivation : toilettage.

Article 5170. Caisse de compensation.

4 ième §.

Un club qui n'aurait pas acquitté ses deux premiers tiers provisionnels 15 jours avant le début du championnat (cachet postal ou bancaire faisant foi), est déclaré FORFAIT administratif jusqu'à paiement.

S'il n'a pas acquitté son troisième tiers avant le 15 février, il perd toutes ses rencontres par FORFAIT administratif jusqu'à ce qu'il soit mis en ordre de trésorerie. Pour permettre les opérations bancaires, la vérification du paiement n'est faite que 10 jours après la date prévue.

Devient :

Un club qui n'aurait pas acquitté ses deux premiers tiers provisionnels avant le 1^{er}. septembre (cachet postal ou bancaire faisant foi), est déclaré FORFAIT administratif jusqu'à paiement.

S'il n'a pas acquitté son troisième tiers avant le 15 février, il perd toutes ses rencontres par FORFAIT administratif jusqu'à ce qu'il soit mis en ordre de trésorerie. Pour permettre les opérations bancaires, la vérification du paiement n'est faite que 10 jours après la date prévue.

Le fait de se mettre en ordre de trésorerie après les échéances prévues ci-dessus ne supprime pas le FORFAIT administratif qui, lui, reste maintenu et ne peut être annulé.

Il en va de même du déclassement du club fautif.

Motivation : rendre plus claire l'interprétation de cette réglementation.

TRESORERIE

rappel des numéros de compte adéquats.

- 732-0074209-55** : Inscription Championnat - Inscription Coupe - Imprimés - Abonnement B.O.
732-0074210-56 : Provision arbitrage
776-5928851-17 : Amendes championnat - administratives publiées au B.O.
732-0074211-57 : Provision amendes Loisirs

AMENDES CLUBS

Les Clubs ci après non représentés lors de l'AG du 14 mars sont redevables suivant l'Art 6030 d'une amende de 100 UT

- | | |
|----------------------------|-----------------------|
| Lg 0670 Renaissance | Lg 1577 Esneux |
| Lg 5005 Hannut | Lg 5084 Visé |
| Lg 5132 Remouchamps | Lg 5182 Wanze |

Cette amende est à payer au compte 776-59228851-17 de Liège Vb
4432 ALLEUR avant le 07 Juin 2008

CELLULE COMPETITION

LISTE D'AMENDES ET FRAIS ADMINISTRATIFS					arrêtée au 08/05/2008
Mat.Lg	Club	Réf.Am	N°match	Infractions	U.T.
0836	A Welkenraedt		4954	2M1	2
1577	Esneux		3464	M21	2
2066	Seraing VBC		3452	M1	1
5084	Visé		4953	M1	1

A payer pour le 6 juin au compte amendes 776-5928851-17

GRILLE DU CHAMPIONNAT 2008-2009

	Championnat	CM Bodart
06/09/2008		pre tour
13/09/2008		1er tour
20/09/2008	1	
27/09/2008	2	
04/10/2008	3	
11/10/2008	4	
18/10/2008		2ème tour
25/10/2008	5	
01/11/2008	6	
08/11/2008	7	
15/11/2008		3ème tour
22/11/2008	8	
29/11/2008	9	
06/12/2008	10	
13/12/2008	11	
20/12/2008		1/8 de finale
03/01/2009		
10/01/2009	12	
17/01/2009	13	
24/01/2009	14	
31/01/2009	15	
07/02/2009	16	
14/02/2009		1/4 de finale
21/02/2009		

28/02/2009		
07/03/2009	17	
14/03/2009	18	
21/03/2009	19	
28/03/2009	20	
04/04/2009	21	
11/04/2009	Pâques	
18/04/2009	22	
25/04/2009	T F	
01/05/2009		FINALE
03/05/2009		

JEUNES

Classements

Pupilles Garçons 2007 - 2008

LOMMERSWEILER

12-avr	Stavelot	Lommers	2	0
12-avr	Sporta	Spa	0	2
12-avr	Spa	Lommers	2	0
12-avr	Sporta	Stavelot	1	1

SPORTA

19-avr	Lommers	Sporta	0	2
19-avr	Ans	Spa	0	2
19-avr	Lommers	Ans	1	1
19-avr	Stavelot	Spa	0	2
19-avr	Sporta	Ans	2	0
19-avr	Ans	Stavelot	0	2

SPA

27-avr	Stavelot	Lommers	2	0
27-avr	Spa	Lommers	2	0
27-avr	Ans	Spa	0	2
27-avr	Lommers	Ans	1	1
27-avr	Lommers	Sporta	0	2
27-avr	Sporta	Spa	0	2
27-avr	Sporta	Ans	2	0
27-avr	Sporta	Stavelot	0	2
27-avr	Stavelot	Spa	0	2
27-avr	Ans	Stavelot	0	2

Pupilles Garçons Classement final 2007 - 2008

		J	G	P	N	F	Pt	Set+	Set-
1	Spa	8	8	0	0	0	16	16	0
2	Stavelot	8	5	2	1	0	11	11	5
3	Sporta	8	4	3	1	0	7	7	9
4	ans	8	0	6	2	0	2	2	14
5	Lommers	8	0	3	1	0	1	1	7

Pupilles filles 2007 - 2008

WAREMME

12-avr	thimister2	thimister1	0	2
12-avr	thimister2	stavelot	0	2
12-avr	thimister2	Waremmé	0	2
12-avr	thimister2	Aubel	2	0
12-avr	aubel	thimister1	0	2
12-avr	stavelot	Aubel	2	0
12-avr	aubel	Waremmé	0	2
12-avr	stavelot	thimister1	0	2
12-avr	thimister1	Waremmé	2	0
12-avr	stavelot	Waremmé	2	0

THIMISTER

19-avr	aubel	thimister1	0	2
19-avr	thimister2	stavelot	0	2
19-avr	thimister2	Aubel	2	0
19-avr	thimister2	thimister1	0	2
19-avr	thimister2	Waremmé	1	1
19-avr	stavelot	Waremmé	2	0
19-avr	aubel	Waremmé	0	2
19-avr	thimister1	Waremmé	2	0
19-avr	stavelot	Aubel	2	0
19-avr	stavelot	thimister1	0	2

STAVELOT

28-avr	thimister2	thimister1	0	2
28-avr	thimister2	waremmé	2	F
28-avr	thimister2	aubel	2	0
28-avr	thimister2	stavelot	1	1
28-avr	aubel	thimister1	0	2
28-avr	stavelot	aubel	2	0
28-avr	stavelot	thimister1	0	2
28-avr	thimister1	waremmé	2	F
28-avr	aubel	waremmé	2	F
28-avr	stavelot	waremmé	2	F

Pupilles Filles Classement final 2007 - 2008

		J	G	P	N	F	Pt	Set+	Set-
1	Thimister 1	12	12	0	0	0	24	24	0
2	Stavelot	12	8	3	1	0	17	17	7
4	Thimister 2	12	5	5	2	0	12	12	12
3	Waremmé	12	3	4	1	4	3	7	17
5	Aubel	12	1	11	0	0	2	2	22

CADETTES FILLES C

Nr.	Club	J	G	P	F	Pt	+Set	-Set	Nr.	Club	J	G	P	F	Pt	+Set	-Set
1	Spa	10	9	1	0	26	28	5	1	Spa	10	#	0	0	29	29	1
2	Dison	10	8	1	1	23	24	7	2	Dison	9	7	2	0	20	20	7
3	Gr.Rechain	10	5	5	0	15	17	18	3	Loncin	9	5	4	1	14	14	13
4	Loncin	10	4	6	1	12	17	19	4	Grivegnée	10	3	7	0	10	10	20
5	Grivegnée	10	2	8	0	8	12	27	5	Gr.Rechain	10	3	7	0	9	9	21
6	Esneux	10	2	8	3	2	7	28	6	Esneux	9	1	9	3	4	5	25

Reserve

Juniors Filles Classement final							
1	Sporta	2	2	0	4	4	0
2	Hermalle	2	1	1	2	2	3
3	Thimister	2	0	0	1	1	4

Scolaire G Classement Final								
1	Lommers	2	1	1	0	3	3	2
2	Mortroux	2	1	1	0	2	2	2
3	Sporta	2	1	1	2	2	3	

Scolaires Filles		Classement Final						
1	Thimister	3	3	0	0	6	6	0
2	Aubel	3	2	1	0	4	4	2
3	Sporta	3	1	2	0	3	3	3
4	Soumagne	3	0	3	0	1	1	5

ADO-Volley Classement final								
Nr.	Club	J	G	P	F	Pt	+Set	-Set
1	Renaissance	4	3	1	1	8	9	4
2	Juprelle	4	2	2	0	7	7	7
3	Verdi Verviers	4	1	3	0	2	5	11

AMENDES et Frais Administratifs JEUNES

Mat.Lg	Club	Réf.Am	N°match	Infractions	Réf.	U.T.
2007/2008		N°8 / BO 13				
1557	Mortroux	J166	6077	FF	F12	10
1751	Dison	J167	6776	FF	F11	20
		J168	5803	Retard feuille	Res6	8
		J169	5964	FF	F12	10
		J170	5783	FF pour Dison	F12	10
5087	Neupré	J171	5804	Retard feuille	Res6	8
1089	St Vith	J172	6677	FF	F12	10
1577	Esneux	J173	6761	FF	F11	20
		J174	6778	FF	F12	10
637	Sporta EK	J175	5704	FF	F12	10
5134	Waremmes	J176		FF au tournoi Pupilles 3c3 Stavelot	F11	20
1789	Soumagne	J177	5806	FF	F12	10
5132	Remouchamps	J178	5685	FF	F12	10
2069	Dalhem	J179	5771	FF	F11	20
		J180	5800	FF	F11	20
1643	Thimister	J181	5171	FF	F12	10
1069	Malmedy	J182	6679	Retard feuille	M19	2

Corrections BO 12

1044	Loncin	J155	5783	FF pour Dison	F12	-10
1224	Lommersweiler	J149	5171	résultat non communiqué	Res 1	-4
		J150	5171	Retard feuille	Res 6	-8

Championnat francophone des jeunes 2008

Garçons	Filles
PUPILLES 1. SPA VC 2. SHANKS GUIBERTIN 3. SKILL VC TOURNAI 4. BEMANA	PUPILLES 1. SC THIMISTER HERVE 2. VC PERUWELZ 3. STAVELOT 4. ASVC CHAPELLE
MINIMES 1. SKILL VC TOURNAI 2. SPA VC 3. SHANKS GUIBERTIN 4. SP. E. KETTENIS	MINIMES 1. ASVC CHAPELLE 2. SC THIMISTER HERVE 3. EV ARSIMONT 4. LA CALAMINE
CADETS 1. SHANKS GUIBERTIN 2. JS BAUDOUR 3. EV ARSIMONT 4. BW NIVELLES	CADETTES 1. ASVC CHAPELLE 2. SC THIMISTER HERVE 3. VC MOSAN YVOIR 4. SP E KETTENIS
SCOLAIRES 1. SHANKS GUIBERTIN 2. VC GEMBLoux 3. LOMMERSWEILER 4. SKILL VC TOURNAI	SCOLAIRES 1. ASVC CHAPELLE 2. SC THIMISTER HERVE 3. AUBEL 4. VC MOSAN YVOIR (non remplacé)
JUNIORS 1. SKILL VC TOURNAI 2. SHANKS GUIBERTIN 3. E M THIMISTER 4. JS BAUDOUR	JUNIORES 1. ASVC CHAPELLE 3. SP VC HERMALLE 3. VC MOSAN YVOIR 4. SP E. KETTENIS

LOISIRS

INVITATION :

L'Assemblée Générale Annuelle des clubs Loisirs de la Province de Liège se déroulera le samedi 24 mai 2008 à 10h00 dans les installations du club de Spa-Fraineuse.

La présence de tous les clubs Loisirs est obligatoire à cette réunion.

Ordre du jour :

- Accueil des clubs
- Remise des trophées 2007-2008
- Débats et votes de points de règlement à éventuellement modifier
- Divers

Les clubs désirant introduire des demandes de modifications de points du règlement doivent en faire part PAR ECRIT (mail ou voie postale) à Jean-Claude Debatty ou à Thierry Malherbe pour le 15 mai au plus tard.

ANNONCES CLUBS

SAMEDI 28 JUIN 1er green volley de la Saint-jean

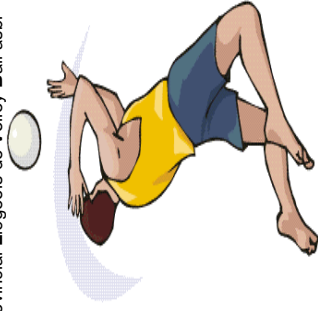
Rue Mont Falize à Huy
Sur le site du feu de la saint jean

- 4c/4 mixte obligatoire
- 8 terrains
- Réservation préalable obligatoire pour le 21 juin au plus tard !
- Prix : 20€/équipe, un t-shirt offert par personne!
- Limite de 32 équipes !! inscrivez-vous vite...
- Contact et réservation :
 - Dejasse Olivier, 0497/263981, olivierdejasse@hotmail.com
 - Charpentier Nicolas, 0477/320387, coachnico@hotmail.com
- Compte : 068-2145189-61, communication : green volley+le nom de l'équipe+nombre de joueurs
- Bar a cocktail, bar traditionnel, chapiteau en cas de pluie,
- CONCERT DE « LA BANDE A LOLO » gratuit suivi du grand feu!

***Le club « LE PERRON » recherche des joueurs
pour la saison 2008-2009.***

***Si cela vous intéresse de nous rejoindre pour
jouer la compétition en loisirs B, téléphonez à
G. LEMAIRE au 04/227 55 19.***

***N.B. : Les entraînements ont lieu le lundi à
19H30 à Burenville.***



Aywaille Volley-Ball

12 & 13 JUILLET 2008

15^{ème} Tournoi sur herbe

**4 contre 4 mixte
obligatoire**

Au Hall Omnisports d'Aywaille

1 terrain de beach
Jusqu'à 18 terrains sur herbe

Possibilité d'installer votre
tente
dès le vendredi soir.

arrivée des équipes pour le
samedi **9h00**.

Talon à renvoyer chez : DECLAYE Jean-Paul

Hameau de Kin, 48

4920 Aywaille

Nom de l'équipe :

.....

Catégories : Nationale (Nat et P1) – Provinciale (P2-P3) – Loisirs Débutants ou Affiliés (**Important**)

Nom, adresse & n° téléphone du responsable :

- 1)
- 2)
- 3)
- 4)
- 5)

INSCRIPTION

28 € par joueur

Versement au compte : 068-2147482-26
Au nom d'Aywaille Gambrinus Volley-ball

Compris :

Assurance, 2 boissons, 2 grillades, 1 souper le samedi, 1 petit déjeuner le dimanche, 1 entrée pour la piscine. 1 Tee-shirt

RENSEIGNEMENTS

Declaye Jean-Paul : 0494/384 995

Arnould Eric : 0495/10 58 24

Suys Olivier : 04/384 86 55

E-mail : jean-paul_declaye@cabot-corp.com
eric.arnould@skynet.be

Site : <http://www.aywaillevbc.be/>

Avec le soutien de l'ADEPS, du Service des Sports de la Province de Liège, de la communauté Française de la Commune d'Aywaille et de l'AGISCA